

**INVENTAIRES NATIONAUX
SERVICES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE**

JAPON

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Services fournis à tous les maillons de la chaîne de valeur</p>	<p><u>Infrastructures :</u> Le financement de la construction des installations portuaires est assuré par les pouvoirs publics au titre de la loi sur l'amélioration des infrastructures de pêche. Un système de recouvrement des coûts a été mis en place au titre de l'article 38 de cette loi.</p> <p><u>Recherche :</u> Les laboratoires nationaux de recherche halieutique mènent des recherches sur les ressources halieutiques, les zones de pêche et d'autres sujets, dans le cadre de la loi relative au Centre de recherche halieutique (institution administrative indépendante). Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts car les résultats de cette recherche sont versés dans le domaine public.</p> <p><u>Services vétérinaires :</u> L'administration centrale n'assure pas ces services. Elle fixe la réglementation relative à l'utilisation de certains médicaments vétérinaires pour les espèces aquatiques.</p> <p><u>Reconversion :</u> L'administration centrale dispose d'un programme destiné à aider les organisations de pêcheurs à mener des activités de reconversion. Une part substantielle des coûts doit être prise en charge par le secteur pour compléter l'aide publique.</p>	<p><u>Infrastructures :</u> Des ports ou d'autres installations privées peuvent être construits sur des domaines privés.</p> <p><u>Recherche :</u> Des entreprises privées peuvent mener des activités de recherche halieutique à leurs propres frais.</p> <p><u>Fourniture et recueil de données :</u> Des entreprises privées pratiquent des évaluations environnementales et autres activités de recueil de données. Les données ainsi recueillies sont soit exploitées en interne soit communiquées aux pouvoirs publics ou aux instances chargées de les porter à la connaissance du public.</p> <p><u>Services vétérinaires :</u> Ces services sont assurés par des institutions privées.</p> <p><u>Reconversion :</u> Des séminaires de formation sont assurés par des entreprises privées.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Services fournis à tous les maillons de la chaîne de valeur</p>	<p><u>Promotion des exportations :</u> L'administration centrale applique un programme horizontal (sans volet spécifique pour le secteur de la pêche) pour aider les organismes privés à participer à des expositions internationales ou d'autres activités de promotion. Une part substantielle des coûts doit être prise en charge par le secteur pour compléter l'aide publique.</p> <p><u>Installations d'entreposage :</u> En règle générale, les administrations publiques ne mettent pas leurs installations d'entreposage à la disposition des entreprises du secteur privé.</p> <p><u>Transport :</u> En règle générale, les administrations publiques ne mettent pas leurs moyens de transport à la disposition des entreprises du secteur privé.</p>	<p><u>Entreposage</u> Ce service fait partie des diverses activités commerciales assurées par le secteur privé.</p> <p><u>Transport</u> Ce service fait partie des diverses activités commerciales assurées par le secteur privé.</p> <p><u>Carburant ou ravitaillement en mazout</u> Ce service fait partie des diverses activités commerciales assurées par le secteur privé.</p> <p><u>Réparations</u> Ce service fait partie des diverses activités commerciales assurées par le secteur privé.</p> <p><u>Lobbying</u> Cette activité fait partie des activités assurées par le secteur privé.</p>
<p>Pêche</p>	<p><u>Programmes d'observateurs :</u> Les coûts liés à l'élaboration des programmes ou à l'organisation de la sélection des observateurs sont généralement assumés par le secteur public. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Police des pêches et surveillance</u> Cette activité fait partie des activités assurées par le secteur public. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p>	<p><u>Programmes d'observateurs :</u> Les coûts liés à la présence à bord d'un observateur sont généralement supportés par le secteur privé.</p> <p><u>Gestion financière</u> Ce service fait partie des diverses activités commerciales assurées par le secteur privé.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Pêche</p>	<p><u>Surveillance par satellite</u> Les autorités publiques reçoivent les données sur la position des navires fournies par les propriétaires de navires qui utilisent les systèmes de surveillance par satellite. Si les systèmes d'émission des rapports de position sont payés par le secteur privé (propriétaires de navires, par ex.), le coût de la réception des données par satellite est généralement assumé par le secteur public. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Surveillance à quai</u> Cette activité fait partie des activités de police des pêches assurées par le secteur public. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Recherche et recueil de données</u> Les laboratoires nationaux de recherche halieutique assurent des services liés à la recherche sur les ressources halieutiques, les zones de pêche et d'autres sujets, dans le cadre de la loi relative au Centre de recherche halieutique (institution administrative indépendante). Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service car les résultats de cette recherche sont versés dans le domaine public.</p> <p><u>Services portuaires</u> Le financement de la construction des installations portuaires est assuré par le secteur public conformément à la loi sur l'amélioration des infrastructures de pêche. Un système de recouvrement des coûts est en place en vertu de l'article 38 de cette loi.</p>	<p><u>Gestion des risques</u> Cette activité fait partie des activités assurées par le secteur privé.</p> <p><u>Certification des stocks</u> En règle générale, les entreprises privées ne certifient pas les stocks.</p> <p><u>Services portuaires</u> Des ports ou d'autres installations privées peuvent être construits sur des domaines privés.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Pêche</p>	<p><u>Licences/permis, administration des TAC et des quotas</u> Ces activités sont assurées par le secteur public. Les pouvoirs publics prélèvent des droits de licence.</p> <p><u>Reconversion</u> L'administration centrale dispose d'un programme destiné à aider les organisations de pêcheurs à mener des activités de reconversion. Une part substantielle des coûts est assurée par le secteur pour compléter l'aide publique.</p> <p><u>Ventes à la criée</u> Le secteur public n'assure pas ces services. Ceux-ci sont fournis par des organismes privés.</p> <p><u>Sauvetage en mer</u> Le Service des garde-côtes japonais exercent cette activité en tant que service public.</p> <p><u>Assistance médicale</u> Le programme horizontal du secteur public d'assistance médicale d'urgence (service d'ambulances, par exemple) couvre les pêcheurs et d'autres acteurs du secteur de la pêche.</p>	<p><u>Services de réparation des navires et du matériel</u> Ce service fait partie des diverses activités commerciales assurées par le secteur privé.</p> <p><u>Formation</u> Des entreprises privées assurent des séminaires de formation professionnelle.</p> <p><u>Administration des TAC et des quotas</u> Des organismes industriels privés fournissent des services concernant l'attribution des quotas nationaux.</p> <p><u>Pesage du poisson et ventes à la criée</u> Ces fonctions font partie des prestations privées assurées par les marchés au poisson.</p> <p><u>Contrôle du trafic</u> Le secteur privé n'a généralement pas compétence pour contrôler le trafic.</p> <p><u>Sauvetage en mer</u> Les exploitants et propriétaires privés de navires participent à titre volontaire aux activités de sauvetage en mer.</p> <p><u>Assistance médicale</u> Des organismes privés (hôpitaux) assurent une assistance médicale à des pêcheurs et d'autres acteurs du secteur de la pêche.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Aquaculture</p>	<p><u>Services vétérinaires :</u> L'administration centrale ne fournit pas ce service. Elle fixe la réglementation relative à l'utilisation de certains médicaments vétérinaires pour les espèces aquatiques.</p> <p><u>Recherche :</u> Les laboratoires nationaux de recherche halieutique assurent des services liés à la recherche sur l'aquaculture et d'autres sujets, dans le cadre de la loi relative au Centre de recherche halieutique (institution administrative indépendante). Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service car les résultats de cette recherche sont versés dans le domaine public.</p> <p><u>Quotas de poisson utilisés pour la fabrication de farine de poisson</u> La gestion des quotas de poisson utilisés pour la fabrication de farine de poisson fait partie des activités assurées par le secteur public. Les pouvoirs publics prélèvent des droits de licence.</p> <p><u>Etude d'impact sur l'environnement</u> Les laboratoires nationaux de recherche halieutique assurent des services liés à la recherche sur les environnements côtiers et d'autres sujets, dans le cadre de la loi relative au Centre de recherche halieutique (institution administrative indépendante). Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service car les résultats de cette recherche sont versés dans le domaine public.</p> <p><u>Emplacement des sites</u> Les administrations centrale et locales fournissent des orientations administratives et des services de conseil concernant l'emplacement des sites aquacoles. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p>	<p><u>Services vétérinaires</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Recherche</u> Des entreprises privées peuvent mener des activités de recherche halieutique à leurs propres frais.</p> <p><u>Gestion des élevages</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Infrastructures:</u> Les installations aquacoles à terre peuvent être construites sur des domaines privés.</p> <p><u>Nettoyage</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Aquaculture</p>	<p><u>Législation</u> La législation est examinée par les sessions des assemblées du gouvernement central et des collectivités locales. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Infrastructures</u> Les pouvoirs publics ne fournissent pas de services ou d'aide financière pour les infrastructures aquacoles.</p> <p><u>Réglementation de l'eau</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant la réglementation sur l'eau. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Fourniture d'électricité</u> Les pouvoirs publics ne fournissent pas de services ou d'aide financière pour l'électricité consommée par l'aquaculture.</p>	<p><u>Surveillance de l'environnement</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Main-d'œuvre</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Fourniture d'électricité</u> L'électricité est fournie par des compagnies privées.</p> <p><u>Fourniture d'eau douce</u> L'eau douce est vendue par des entreprises de service public.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Transformation et mareyage</p>	<p><u>Spécifications et inspections sanitaires</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant les spécifications sanitaires. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Spécifications et inspections en matière de sécurité</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant les spécifications en matière de sécurité. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Spécifications et inspections relatives aux déchets</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant les spécifications relatives aux déchets. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Spécifications et inspections concernant les locaux</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant les spécifications relatives aux locaux. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p>	<p><u>Infrastructures</u> Les installations de transformation à terre peuvent être construites sur des domaines privés.</p> <p><u>Réparations</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Recherche</u> Des entreprises privées peuvent mener des activités de recherche sur la transformation ou la commercialisation à leurs propres frais.</p> <p><u>Main-d'œuvre</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
<p>Transformation et mareyage</p>	<p><u>Prescriptions et inspections du travail</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant les prescriptions du travail. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Spécifications et inspections en matière d'environnement et de pollution</u> Les administrations centrale et locales assurent des inspections et fournissent des orientations administratives concernant les spécifications environnementales. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service.</p> <p><u>Infrastructures:</u> Les pouvoirs publics ne fournissent pas de services ou d'aide financière aux entreprises privées pour la construction de leurs propres infrastructures.</p> <p><u>Électricité et eau</u> Les pouvoirs publics ne fournissent pas de services ou d'aide financière aux entreprises de transformation pour l'électricité et l'eau.</p>	<p><u>Formation</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Évaluations du poste de travail</u> Ce service est fourni par des prestataires privés.</p> <p><u>Eau</u> L'eau douce est vendue par des entreprises de service public.</p> <p><u>Électricité</u> L'électricité est fournie par des compagnies privées.</p> <p><u>Entreposage, nettoyage, et congélation</u> Ces services sont fournis par des prestataires privés.</p> <p><u>Inspections des déchets, de sécurité, sanitaires, et du travail</u> Ce sont des activités qui relèvent plutôt du secteur public que de prestataires privés.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
Distribution	<p><u>Services d'infrastructures :</u> Les infrastructures générales (telles que routes et aéroports) sont fournies par les administrations centrale et locales. Selon l'infrastructure, il existe ou non un système de recouvrement des coûts.</p> <p><u>Transports publics (par exemple, train)</u> Les réseaux ferroviaires ayant été privatisés en 1987, les pouvoirs publics n'assurent plus de services ferroviaires.</p> <p><u>Spécifications relatives à la pollution, prescriptions relatives au bruit</u> Les administrations centrale et locales fixent les prescriptions relatives à la pollution et au bruit.</p>	<p><u>Installations d'entreposage</u> Ces installations sont fournies par des prestataires privés.</p> <p><u>Transport</u> Les services de transport sont assurés par des entreprises privées.</p> <p><u>Carburant</u> Le carburant est vendu par des entreprises privées.</p>
Détaillants et consommateurs	<p><u>Directives relatives aux normes volontaires d'écocertification</u> L'administration centrale ne fournit aucun service à valeur ajoutée en matière de normes d'écocertification, hormis la traduction en japonais des Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marine, élaborées par la FAO.</p> <p><u>Contrôle du respect/administration des écolabels officiels</u> L'administration centrale n'assure aucun service relatif aux normes d'écocertification, hormis la fourniture de conseils non contraignants aux organes privés de certification ou d'accréditation.</p> <p><u>Règles relatives à l'emballage et aux déchets</u> Les administrations centrale et locales fixent les règles relatives à l'emballage et aux déchets.</p> <p><u>Normes applicables aux postes de travail</u> Les administrations centrale et locales fixent les normes applicables aux postes de travail.</p> <p><u>Statistiques du secteur</u> Les statistiques nationales et régionales sont recueillies par les institutions publiques. Il n'existe pas de système de recouvrement des coûts pour ce service car les résultats de cette recherche sont versés dans le domaine public.</p>	<p><u>Normes d'écocertification</u> Les organes privés de certification ou d'accréditation assurent ces services.</p> <p><u>Surveillance des écolabels</u> Les organes privés de certification ou d'accréditation fournissent leurs propres services.</p> <p><u>Infrastructures</u> Des établissements de vente au détail peuvent être construits sur des domaines privés.</p> <p><u>Publicité, commercialisation, formation, représentation/ lobbying, gestion des risques, et main-d'œuvre</u> Ces services sont fournis par des prestataires privés.</p> <p><u>Organes de certification</u> Les organes privés de certification fournissent leurs propres services.</p>

Maillon de la chaîne de valeur	Services fournis par les administrations (pêche)	Services fournis par des prestataires privés
Détaillants et consommateurs	<p><u>Règlements relatifs à la concurrence</u> Les administrations centrale et locales établissent les règlements relatifs à la concurrence.</p> <p><u>Information des consommateurs, ou défense des intérêts des consommateurs</u> Les administrations centrale et locales établissent les règlements relatifs à l'information des consommateurs.</p>	